



APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ

Les 10 étapes clés pour la collectivité
& ses partenaires



ANTICIPER



1. Définir 1 besoin de recrutement/
Elaborer 1 fiche de poste/Recevoir une candidature



2. Associer 1 maître d'apprentissage/
Prévoir sa formation et sa NBI



3. Saisir le Comité Technique



CHOISIR



4. Délibérer



5. Valider le choix de l'apprenti



6. Elaborer les éléments contractuels



PRÉVENIR



7. Solliciter la visite médicale/
Prévoir les aménagements de poste



8. Faire la Déclaration Préalable à l'Embauche (URSSAF)
et l'enregistrement du contrat (DIRECCTE)

ACCOMPAGNER



9. Accueillir l'apprenti,
...l'accompagner,
...l'évaluer



FINANCER



10. Solliciter les aides financières



Les partenaires



CDG



CFA



CAP EMPLOI